



## TOURISME



# La baignade surveillée sur les quatre Bases départementales de loisirs à compter du samedi 28 juin

A l'occasion de la saison estivale, le Département renforce, comme tous les ans son offre de service sur les quatre bases de loisirs départementale où la baignade sera surveillée tous les jours de 11h à 19h du samedi 28 juin et jusqu'au dimanche 31 août.

*Publié le 12 juin 2025*

Soucieux de permettre au plus grand nombre de bénéficier de sites de baignade gratuits préservés où peuvent également se pratiquer diverses activités de pleine nature, le Conseil départemental de la Dordogne a aménagé quatre grandes bases de loisirs :

- › le [lac de Gurson](#) (label « Pavillon Bleu », label « Tourisme et Handicap »),
- › le [Grand étang de Saint-Estèphe](#) (label « Pavillon Bleu », label « Tourisme et Handicap » et « Handiplage », label « Tourisme pêche-Parcours passion »),
- › le [Grand étang de La Jemaye](#) (label « Pavillon Bleu », label « Tourisme et Handicap »),
- › la [base de loisirs de Rouffiac](#) (label « Tourisme et Handicap », label « Tourisme et pêche »-Parcours famille).

A l'occasion de la saison estivale, le Département renforce, comme tous les ans son offre de service sur ces bases de loisirs, à commencer par une surveillance de la baignade du samedi 28 juin et jusqu'au dimanche 31 août.

Pour ce faire, 32 nageurs sauveteurs sont recrutés pour accompagner le public, assurer sa sécurité et le renseigner sur les conditions de baignade.

La baignade surveillée du 28 juin au 31 août de 11h à 19h.



Des informations en temps réel (niveau de fréquentation de l'espace de baignade, température et qualité de l'eau) sont disponibles sur [la page dédiée du site internet du Département \(https://www.dordogne.fr/que-faire-en-dordogne/les-incontournables/sites-departementaux-de-baignade-saison-2025\)](https://www.dordogne.fr/que-faire-en-dordogne/les-incontournables/sites-departementaux-de-baignade-saison-2025).

A noter, enfin, que la qualité des eaux est régulièrement surveillée par le Département et le Laboratoire départemental d'analyses et de recherche (LDAR) selon un calendrier coordonné avec l'ARS (Agence régionale de santé).